



Doc. 16311
27 janvier 2026

Soutenir l'engagement pour une paix globale, juste et durable pour l'Ukraine et la sécurité du continent européen

Amendement¹ n° 10 Sous-amendement n° 1

déposé par la Commission des questions politiques et de la démocratie

Dans l'amendement 10, supprimer à partir de «en particulier» jusqu'à la fin du paragraphe et remplacer par les mots suivants:

«invite les États membres du Conseil de l'Europe à prendre les mesures nécessaires.»

1. 2026 - Première partie de session

